

Compte-rendu de séance du conseil municipal

L'AN DEUX MIL QUATORZE, 1^{er} septembre à 19 h 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de la convocation : 25/08/2014

Nombre de conseillers en exercice : 14

Etaient présents 13 : BERTALOT Jean-Jacques - CALLEMART Didier - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas – CORDEREAU-NAY Marie-Thérèse - GALABERT Marie-Josée - GEFFRÉ Valentine – LABORDE Dalila - LAMARQUE Caroline - LEROY Michel - PRETI Frédéric – ROIRAND Jérôme - SEMPÉ Lionel formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 1 : - LUSSAGNET Christian

Absent(s) :

Monsieur Michel LEROY est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- compte-rendu des diverses commissions communales
- travaux en cours, projets, devis ...
- délibération (décision modificative) pour dépense « contribution » éclairage public SDEE47
- délibération (décision modificative) pour « mise en non-valeurs loyers WERTZ »
- délibération (décision modificative) pour « annulation titre recettes sur exercice antérieur 2011
- création poste (contrat aidé) pour rythmes scolaires
- divers : encart publicitaire sur carte touristique du Pays d'Albret – legs/don Michel Goma – nom du Musée

COMPTE-RENDU DES DIVERSES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission Communale culture, communication

- Mise en place du parcours course d'orientation effectuée par les employés municipaux.

Commission Communale des Travaux (Michel Leroy)

- **Piscine:** des travaux ont été réalisés au mois de juin afin que la piscine puisse ouvrir dans les meilleures conditions possible et à moindre coût. Un bilan de la saison et des travaux à entreprendre sera fait dans les semaines qui viennent.
- **École primaire:** une classe a été repeinte par l'association "AGIR". Le résultat peut être considéré comme acceptable. Les sols seront à rénover rapidement afin d'en faciliter l'entretien. La reprise des ouvertures (fenêtres et portes) sera programmée avant la saison hivernale, idéalement pendant les vacances de la Toussaint.
- **École maternelle:** l'association "AGIR" a réalisé les travaux de pose de l'aire de réception du toboggan. Le résultat est moyennement satisfaisant. En conséquence, l'association s'engage à reprendre le chantier pendant les prochaines vacances scolaires, sans surcharge de frais de main d'œuvre pour la commune, pour agrandir l'aire de réception.
- **Panneaux d'information:** 2 panneaux ont été posés à Artigues et Pouy/l'Osse. Les autres seront installés dans le courant du mois.

- "**LOUVERATOUS**": le rideau de fer a été démonté. La terrasse est en voie d'achèvement. Il faudra penser rapidement au moyen de chauffage du local à mettre en place avant l'hiver.

3 devis ont déjà été proposés :

- 1) par Energies 32 pour l'installation d'une climatisation réversible d'un montant de 6 454,80 €
- 2) par Energies 32 pour l'installation d'un chauffage central avec radiateurs d'un montant de 6 747,90 €
- 3) par Delfour Dépannage Gaz pour l'installation d'un chauffage central avec radiateurs d'un montant de 6 159,60 €

- **Les travaux à venir:**

- l'installation du jeu multi-sports.
- l'avancement du projet concernant les ateliers municipaux (inscrit au rang des priorités).
- la réparation de l'église de Moncrabeau.
- la mise en sécurité de l'église d'Artigues, s'agissant de l'accès au clocher qui sera prochainement interdit.
- l'agrandissement de la scène de la salle des fêtes.

La liste des travaux n'est pas exhaustive ; d'autres projets sont en cours, ils demanderont encore une période de réflexion et d'analyse avant leur mise en œuvre.

Commission Communale des Chemins (Lionel Sempé)

- Examen de l'ensemble des devis établis par diverses entreprises et choix par la commission travaux pour la répartition et l'exécution de l'ensemble des travaux
- grosse partie effectuée par la CDC des Coteaux de l'Albret (mieux placé côté coût)
- entreprise Pascal Burlin (partie fauchage et chemins empierrés + curage fossés)
- entreprise Roirand de Pouy (pour tout ce qui est épareuse et fossés)
- entreprise des Auvignons (goudronnage de 2 chemins)

Demande de Jean-Claude Albat de Pajot :

- pour parer au plus urgent : sécurisation du pont de Pachéron par les employés de mairie
- dans un deuxième temps : mise à l'étude de la réhabilitation totale du pont.

Commission Communale Eau

Demande de devis auprès du Syndicat EAU 47 et Véolia Eau pour la mise en place de compteurs d'eau dans 3 cimetières : Saint-Cirice – Pouy-sur-l'Osse et Lahitte

Commission Communale électricité

Demande devis en cours pour l'enfouissement des réseaux sur secteur Saint-Cirice

France Télécom rappelé pour l'envoi des devis d'enfouissement des lignes téléphonique sur ce secteur

43-2014 (finances locales – 7.10 divers)

CONTRIBUTION ECLAIRAGE PUBLIC SDEE47 (décision modificative)

Le maire fait part aux conseillers municipaux que suite au transfert de compétences éclairage public au SDEE47, les factures d'éclairage public sont maintenant payées au SDEE47 sous forme de « contributions » soit à l'article 6554 « contributions à des organismes de regroupement » et non plus à l'article 60612 « énergie – électricité »

Les crédits prévus à l'article 6554 au BP 2014 étant insuffisants pour payer les appels à contribution 2014, le conseil municipal décide procéder aux virements de crédits suivants :

- Diminution des crédits de l'article 60612 « *énergie-électricité* » pour un montant de 5000 €
- Augmentation des crédits de l'article 6554 « *contributions aux organismes de regroupement* » pour un montant de 5000 €

44-2014 (finances locales – 7.10 divers)

ADMISSION EN NON-VALEUR LOYERS IMPAYES EX-LOCATAIRES LOGEMENT ECOLE AVENUE DES SPORTS (décision modificative)

Le maire fait part aux conseillers municipaux d'un courrier envoyé par la Trésorerie de Nérac concernant l'admission en non-valeur 2014 des loyers impayés en 2012 par WERTZ Jean-Marc et Séverine (ex-locataires au logement de l'école – Avenue des Sports) suite à surendettement et décision d'effacement de dette pour un montant total de 1 038.46 €.

Le comptable chargé du recouvrement n'ayant pu recouvrer les titres émis par la commune, il demande à la commune de prévoir cette somme au budget à l'article 6541 « *créances admises en non-valeur* ».

Aucun crédit n'ayant été prévu sur cet article au BP 2014, le conseil municipal après avoir pris connaissance des états en non-valeurs établis par la Trésorerie de Nérac et arrêtés à la date du 01/09/2014, décide de procéder aux virements de crédits suivants :

- Diminution des crédits de l'article 6227 « *frais d'actes et de contentieux* » pour un montant de 1 000 €
- Diminution des crédits de l'article 6226 « *honoraires* » pour un montant de 40 €
- Augmentation des crédits de l'article 6541 « *créances admises en non-valeur* » pour un montant de 1040 €

45-2014 (finances locales – 7.10 divers)

ANNULLATION TITRE SUR EXERCICES ANTERIEURS (décision modificative)

La Trésorerie de Nérac ayant constaté que la somme de 200,60 € a fait l'objet d'un titre de recettes émis à tort en 2011 (titre n° 29), il est nécessaire de procéder à son annulation par l'émission d'un mandat à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ».

Le conseil municipal émet un avis favorable pour l'annulation de ce titre.

Aucun crédit n'ayant été prévu sur cet article au BP 2014, le conseil municipal décide procéder aux virements de crédits suivants :

- Diminution des crédits de l'article 6068 « *autres matières et fournitures* » pour un montant de 201 €
- Augmentation des crédits de l'article 673 « *titres annulés sur exercices antérieurs* » pour un montant de 201 €

46-2014 (Fonction Publique – 4-2 personnel contractuel)

CREATION EMPLOI CUI/CAE IMMERSION

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, notamment l'article 49 codifié aux articles L 322-4-10 à L 322-4-13 du code du travail,

Vu le décret n° 2005-243 du 17 mars 2005 relatif au contrat initiative-emploi, au contrat d'accompagnement dans l'emploi et modifiant le code du travail,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-62 du 18 janvier 2010 relatif à la durée minimale de la formation reçue dans le cadre de la période de professionnalisation par les salariés bénéficiaires d'un contrat unique d'insertion,

Vu le décret n° 2010-94 du 22 janvier 2010 relatif aux modalités de mise en œuvre des périodes d'immersion dans le cadre des contrats d'accompagnement à l'emploi.

Monsieur le maire précise que la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 institue le contrat unique d'insertion (CUI). Le CUI se décline en « contrat initiative emploi » (CIE) dans le secteur marchand et en contrat d'accompagnement à l'emploi » (CAE) dans le secteur non-marchand. Le décret n° 2009-1442 précise les modalités pratiques de mise en œuvre du CUI.

Les nouvelles modalités d'application du CAE dans le cadre du CUI prennent effet au 1^{er} janvier 2010 pour les nouvelles conventions signées à partir de cette date. Le contrat d'accompagnement dans l'emploi a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. A cette fin, il comporte des actions d'accompagnement professionnel. Il peut, aux fins de développer l'expérience et les compétences du salarié, prévoir, par avenant, une période d'immersion auprès d'un autre employeur dans les conditions prévues.

En conclusion, monsieur le maire propose la création d'UN poste d'agent d'entretien et d'encadrement périscolaire dans le cadre du dispositif CUI-CAE IMMERSION pour remplir les missions suivantes :

- encadrement cantine scolaire
- surveillance Temps Activités périscolaires
- hygiène des surfaces divers bâtiments communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer UN poste de CAE d'agent d'entretien et d'encadrement périscolaire dans le cadre du dispositif du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Immersion (CAE IMMERSION) pour remplir les missions ci-dessus mentionnées.
- précise que ce contrat sera d'une durée de 12 mois
- précise que la durée du travail est fixée à 26 heures par semaine réparties sur 5 jours.
- indique que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise Monsieur le maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement, à signer la convention avec le prescripteur ainsi que le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

DIVERS

Musée

Projet Musée de France : explications par Didier Callemart

Legs Michel GOMA : M. Goma souhaiterait faire don au musée d'une collection importante de robes et de tous les documents se rapportant à son activité passée(presse-book, bronze, vêtements...)

- formalités du legs et modalités du voyage pour aller récupérer le matériel à Paris (à voir)

Nom donné au Musée : Musée Michel Goma (à voir)

Réparation voûte entrée église du bourg

Devis de Frédéric Vilas du 18 juillet 2014 pour un montant de 12 795,86 € TTC.

Achat matériel scolaire

- 5 chaises commandées pour la rentrée scolaire : 236 € TTC
- 1 armoire fermant à clef : 300 €

Inventaire mobilier cantine scolaire

Etabli par Corinne Brossard : besoin de 20 chaises

Encart publicitaire Office Tourisme Mézin

Accord du conseil municipal pour un encart publicitaire sur Moncrabeau de 7 x 3,5 à paraître sur la carte touristique 2015 : coût 247 € TTC.

Texte à rédiger

Journée « PARI 47 »

Journée PARI 47 à l'initiative de l'Académie des Menteurs : samedi 6 septembre 2014 de 9 h à 18 h à la salle des sports de Moncrabeau.

Lionel Sempé représentera le maire, celui-ci étant absent ce jour-là.

Didier Callemart propose de venir dans la journée prendre des photos de cette manifestation.

Calendrier des manifestations 2014/2015

Penser à réunir toutes les associations pour établir ce calendrier ainsi que pour la préparation du marché de Noël en décembre.

Poule au Pot

Le 25 octobre 2014 à Francescas

Remerciements du maire

Le maire remercie tous les conseillers municipaux, qui chacun dans leur secteur, participe au bon fonctionnement des services municipaux pendant la période estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 30